
L'innovation sociale : retour sur les marches d'une construction théorique et pratique

Entretien avec Benoît Lévesque

Social Innovation: Looking Back at the Paces of a Theoretical and Practical Construct. An interview with Benoît Lévesque.

Innovación social : Volviendo sobre los pasos de una construcción teórica y práctica. Entrevista con Benoît Lévesque.

Ela Callorda Fossati, Florence Degavre et Benoît Lévesque



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/regulation/12980>

DOI : 10.4000/regulation.12980

ISSN : 1957-7796

Éditeur

Association Recherche & Régulation

Ce document vous est offert par Université catholique de Louvain



Référence électronique

Ela Callorda Fossati, Florence Degavre et Benoît Lévesque, « L'innovation sociale : retour sur les marches d'une construction théorique et pratique », *Revue de la régulation* [En ligne], 23 | 1er semestre / Spring 2018, mis en ligne le 05 juillet 2018, consulté le 19 juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/regulation/12980> ; DOI : 10.4000/regulation.12980

Ce document a été généré automatiquement le 19 juillet 2018.

© Tous droits réservés

L'innovation sociale : retour sur les marches d'une construction théorique et pratique

Entretien avec Benoît Lévesque

Social Innovation: Looking Back at the Paces of a Theoretical and Practical Construct. An interview with Benoît Lévesque.

Innovación social : Volviendo sobre los pasos de una construcción teórica y práctica. Entrevista con Benoît Lévesque.

Ela Callorda Fossati, Florence Degavre et Benoît Lévesque

Les auteur-e-s remercient chaleureusement leurs collègues Michel Ajzen et Annalisa Casini pour leur implication dans l'organisation du séminaire CIRTES dans le cadre duquel s'est déroulé l'entretien

À propos de Benoît Lévesque

Benoît Lévesque est sociologue, spécialisé dans les questions d'économie sociale et d'innovation sociale. Ses recherches portent notamment sur le modèle québécois de développement. Avec Paul R. Bélanger, il a fondé en 1986 le CRISES, centre interdisciplinaire et interuniversitaire pionnier dans la recherche sur les innovations sociales. Depuis 2008, il est professeur émérite de l'Université du Québec de Montréal (UQAM). Récemment, deux Doctorats *honoris causa* lui ont été décernés pour ses contributions à la recherche sur l'innovation sociale (Université de Liège en 2015 et Université du Québec en Outaouais en 2016).

Sur le plan théorique, ses travaux s'inscrivent dans la sociologie économique tout en s'inspirant de l'école de la régulation et de la sociologie des nouveaux mouvements sociaux. Sur le plan méthodologique, ses recherches se caractérisent par un lien fort à l'empirie construit au travers d'études de cas et de la recherche-action. Dans ce

cadre, il a pu s'appuyer, au sein de l'Université du Québec, sur les services de liaison et de transfert adaptés aux spécificités de l'innovation sociale qu'il a lui-même contribué à institutionnaliser. Son implication auprès du CIRIEC (regroupement international de chercheurs et de dirigeants d'entreprises collectives – coopératives, associations, sociétés d'État) dès la fin des années 1970 a également été déterminante dans ce sens.

À travers de nombreux ouvrages, il a posé les fondations d'une approche théorique de l'innovation sociale. Parmi ceux-ci on trouve : *L'innovation sociale. Les marches d'une construction théorique et pratique* (avec Jean-Marc Fontan et José-Luis Klein, 2014 – l'ouvrage rassemble une sélection de textes écrits sur plus de vingt ans par Lévesque, seul ou avec des collègues du CRISES) ; *La nouvelle sociologie économique. Originalité et tendances nouvelles* (avec Gilles Bourque et Éric Forgues, 2001).

Il a également contribué de façon significative à développer la connaissance des organisations de l'économie sociale et de leur fonctionnement, en particulier dans leur rapport à l'État : *Fondation, un fonds pleinement engagé dans la finance socialement responsable* (avec Michel Rioux, 2017) ; *Le CIRIEC-Canada, 1966-2006. Quarante ans de partenariat en recherche sur les entreprises publiques et d'économie sociale* (2009) ; *Les effets du financement étatique sur les organismes communautaires. Le cas du Fonds de lutte contre la pauvreté* (avec Yvan Comeau, Daniel Turcotte, André Beaudoin, Jean-Pierre Villeneuve, Marie J. Bouchard, Sylvie Rondot, Marguerite Mendell, 2002), *Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être* (avec Christian Jetté, Lucie Mager, Yves Vaillancourt, 2000).

À propos des conditions de l'entretien

L'entretien s'est déroulé en face à face à Louvain-la Neuve le 29 avril 2016. Il a duré une heure. Les questions structurant l'entretien ont été envoyées à l'avance, mais ont été reformulées au cours de l'entretien. L'intention de l'entretien a été rappelée tout au début, à savoir situer les usages du concept d'innovation sociale.

L'entretien a été filmé en vue d'une projection (partielle) dans le cadre d'un séminaire sur l'innovation sociale qui s'est déroulé au Centre Interdisciplinaire de Recherches État Travail Société (CIRTES) de l'Université catholique de Louvain (UCL) le 30 mai de la même année.

Les questions s'articulaient autour de quatre principaux axes de réflexion :

- * La dimension historique du concept
- * Les formes empiriques de l'innovation sociale
- * Les spécificités nationales et régionales
- * Les principales avancées et défis de la recherche

L'entretien a été intégralement retranscrit et édité (mars 2018) par Ela Callorda Fossati et Florence Degavre. Il a ensuite été vérifié et complété (avril et mai 2018) via plusieurs échanges avec Benoît Lévesque.

Entretien avec Benoît Lévesque

- 1 **Ela Callorda Fossati & Florence Degavre : dans quel contexte le concept d'innovation sociale est-il né ?**
- 2 **Benoît Lévesque :** L'utilisation explicite du terme « innovation sociale » date de la fin des années 1960. Il s'inscrit dans la foulée de la contre-culture¹ qui s'est diffusée jusque dans l'ordre productif, d'où émergence d'un phénomène nouveau que l'on a appelé les « entreprises alternatives ». Elles étaient alternatives dans le sens où une de leurs caractéristiques était d'être portées par des aspirations pour travailler et produire autrement. On souhaitait alors mettre en œuvre ces aspirations à travers des expérimentations sociales. L'organisation du travail dans ces entreprises alternatives pouvait, par exemple, prendre les traits de l'autogestion ou d'une division non capitaliste du travail, ou encore l'entreprise pouvait choisir de rendre des services négligés par le marché ou les services publics (Joyal, 1989).
- 3 Un certain nombre d'auteurs vont dès lors utiliser le terme d'innovation sociale en relation avec cette réalité nouvelle. Je pense notamment à un grand sociologue français, Paul-Henry Chombart de Lauwe (1913-1998), aujourd'hui pratiquement oublié, qui définissait l'innovation sociale à partir de l'étude des aspirations humaines telles qu'elles s'expriment dans la vie quotidienne (1969)². Il rejoignait sous cet aspect les travaux d'Henri Desroche (1976) sur le projet coopératif. Selon cette vision des choses, une petite coopérative qui répond à un besoin bien identifié localement peut constituer une étape vers la réalisation d'aspirations sociales plus larges, comme la promotion du coopérativisme, voire la « coopératisation » de l'ensemble de l'économie. Autrement dit, elle œuvre à un dessin plus grand que le sien propre et en tire son sens (Paquot, 2007). Et puis, toujours en France, il y a eu aussi, en 1976, un des premiers numéros de la revue *Autrement* qui était consacré à cette question. Il s'intitulait « Les innovations sociales : pour une révolution du quotidien³ ».
- 4 **ECF&FD : à partir de quel moment l'innovation sociale devient-elle un « concept contesté⁴ » ?**
- 5 **BL :** Le terme d'innovation sociale réapparaît un peu plus tard, dans le monde du travail, et s'articule clairement à la crise du fordisme. Il faut rappeler les débats de l'époque pour comprendre les controverses autour de son usage.
- 6 Dans les années 1980 paraissent plusieurs rapports et ouvrages, comme le rapport Riboud en France (1987), qui préconisent la modernisation sociale de l'appareil productif. Même si les préoccupations pour davantage de démocratie sociale n'en sont pas absentes, les auteurs s'interrogent surtout sur les moyens d'améliorer la productivité et, ainsi, de concurrencer les entreprises japonaises et leur modèle de production. La compétitivité hors norme de ce modèle lui vaut d'être qualifié de « *the one best way* » en 1990, dans le cadre d'une grande étude du MIT sur l'industrie automobile qui fait date (Roos *et al.*, 2007 [1990]). Il commence alors à faire l'objet de nombreux travaux. L'un des messages qui s'en

dégage, c'est que c'est l'association de deux types d'innovations – technologiques et sociales – qui a permis aux entreprises japonaises d'atteindre ces performances.

- 7 Ce qu'on appelle alors « innovations sociales » désigne une réalité à la jonction de demandes bien différentes. Robert Boyer et Michel Freyssenet (2000) ont montré pour le toyotisme que les demandes de participation des travailleurs, tout comme la solidarité observée dans les ateliers, étaient indissociables d'un système de salaire singulier, à savoir un salaire en grande partie variable en fonction de l'ajustement des performances des équipes aux objectifs fixés par la direction. Béatrice Appay relit également de façon critique le succès japonais et parle « d'autonomie contrôlée » pour désigner les nouveaux principes de contrôle centralisé et d'auto-contrôle des unités autonomes dans les entreprises (1997), bien loin des aspirations à plus de démocratie des travailleurs de l'époque.
- 8 En effet, à côté de la flexibilité défensive portée par le patronat, on observe bien une demande de flexibilité offensive à l'échelle de l'Europe (Boyer, 1986a) portée par des acteurs collectifs qui militent pour une démocratisation du travail. Au sein des entreprises capitalistes, ces demandes portaient sur davantage d'écoute et sur la possibilité de s'exprimer et de mettre en place de nouvelles formes de participation à l'organisation du travail, voire à sa gestion. Cela pouvait s'incarner dans de nouvelles formes organisationnelles (équipe de travail au sein de l'atelier) et parfois même de nouvelles formes institutionnelles (via les conventions collectives par exemple) qui obligeraient les patrons à négocier des décisions concernant l'introduction de nouvelles technologies et leurs conséquences sur l'emploi et les qualifications.
- 9 Sous cet angle, les innovations sociales des années 1980, dans les entreprises capitalistes, ont fait l'objet de négociations et de compromis entre la partie patronale, inquiète de la concurrence japonaise dans l'automobile par exemple, et la partie syndicale, soucieuse de répondre aux aspirations des travailleurs (« travailler autrement ») et à leur préoccupation de préserver leur emploi.
- 10 Innove-t-on socialement pour démocratiser le travail ou au nom de la performance économique ? Telle était la question. Et donc, il me semble que l'on peut en effet parler d'un concept contesté et de controverses à propos des innovations sociales nées à cette époque. Mais la difficulté associée à cette génération d'innovations tient au fait qu'on ne peut pas départager clairement les acteurs économiques entre eux, puisque leurs demandes apparaissaient comme compatibles et qu'une partie des innovations sociales étaient initiées par les travailleurs eux-mêmes, persuadés, comme le monde patronal, que l'autonomie dans un cadre de flexibilité productive apporterait croissance et progrès social (Appay, 1997).
- 11 Si ces innovations suscitaient l'espoir de répondre à la fois à la crise du sens du travail (amorcée à la fin des années 1960) et à la crise de l'emploi (telle qu'elle apparaît à la fin des années 1970), les résultats s'avèrent souvent mitigés, comme plusieurs études l'ont montré au cours de la décennie suivante⁵. Au final, les innovations de cette génération-là, celle des années 1980 donc, correspondent à ce que Jean-Louis Laville (2014) et Marthe Nyssens (2015) appellent aujourd'hui une conception « faible ». [Je reviendrai là-dessus plus tard.]
- 12 **ECF&FD : L'idée de « générations d'innovations sociales » semble donc fondamentale pour comprendre la diversité qui se loge tant dans les usages du concept que dans les pratiques.**

- 13 **BL** : Tout à fait. La notion de « génération » rappelle celle de « grappes d'innovations » développée par Schumpeter (1999 [1911]). Selon lui, les crises sont dues à des innovations qui se sont épuisées ou éteintes. La sortie de crise passe par d'autres innovations qui apparaîtront à leur tour par grappes. Toutefois les déterminants semblent, dans le cas de l'innovation sociale, d'autant plus complexes qu'on y considère non seulement le progrès technique (comme chez Schumpeter) ou les compromis institutionnalisés, notamment autour du rapport salarial (comme dans les travaux régulationnistes), mais aussi les aspirations humaines en lien avec les nouveaux mouvements sociaux.
- 14 Afin de préciser ma pensée, je vais me référer aux enseignements de l'École de la régulation qui a été une grande source d'inspiration (Bélanger & Lévesque, 2014 [1991], Bouchard & Lévesque, 2014 [2011]). La Théorie de la Régulation est une analyse multi-niveaux et, à ce titre, propose une série de notions intermédiaires, dont celle de « rapport salarial » (Boyer, 1986b ; Boyer & Saillard, 2002). Notre contribution, avec Paul Bélanger, a été de « sociologiser » la Théorie de la Régulation (2014 [1991]). Au rapport salarial, qui était au centre de l'approche de la régulation, nous avons ajouté *le rapport de consommation*. Le rapport salarial nous semblait trop englobant comme concept car il comprenait à la fois le rapport au travail et les conditions de reproduction de la force de travail. Certes ces derniers sont fort imbriqués, en particulier sous les régimes fordistes. Mais d'un point de vue sociologique, il s'agit de rapports sociaux différents, même si ce sont les mêmes personnes qui sont impliquées. Nous avons alors trouvé nécessaire de spécifier le rapport entre les citoyens et l'État, le rapport qui se noue autour de la gestion de services sur un mode non-marchand. C'est ce rapport entre les usagers des services collectifs et l'Administration que nous avons appelé rapport de consommation. Nous nous sommes alors rapprochés de la sociologie des nouveaux mouvements sociaux car elle nous permettait de comprendre le rôle potentiel de ces usagers en tant qu'acteurs sociaux.
- 15 Que se passe-t-il dans les années 1980, puis dans les années 1990 ? Alors que dans les années 1980, les innovations se manifestent surtout dans le monde du travail (face à la crise du rapport salarial fordiste) [cf. plus haut], la focale se déplace dans les années 1990 et pointe les services collectifs et leur rapport aux usagers (crise du rapport de consommation providentialiste). Ainsi, la crise du régime d'accumulation peut être vue comme étalée dans la durée et multidimensionnelle. Le fordisme est un compromis qui permet le partage des gains de productivité en échange d'une reconnaissance du droit de gérance des patrons. Le providentialisme, c'est un compromis où l'État offre l'accès universel et gratuit aux services, mais en échange s'abroge le droit de définir ce qui est bon pour les usagers, c'est à dire la nature des services ainsi que la façon dont ils vont être livrés. On a, avec le providentialisme, quelque chose d'homologue au rapport salarial fordiste. Certains auteurs parlaient même de taylorisation pour désigner l'organisation du travail dans les services publics. Nous, nous avons ajouté la notion de *providentialisme* pour évoquer le niveau institutionnel, et donc politique, dont relevaient à la fois cette organisation du travail et le rapport de consommation. Dans les deux cas, c'est-à-dire pour ces deux générations d'innovations sociales, on observe une demande de démocratisation (entendue au sens large), mais avec des différences quant aux acteurs sociaux concernés et aux domaines d'activité (Bélanger & Lévesque, 2014 [1991]).
- 16 Ainsi, lorsque le système économique entre en crise, les compromis qui s'étaient institutionnalisés sont remis en question. Il se crée alors un contexte particulièrement favorable aux innovations sociales (Lévesque & Petitclerc, 2014 [2010]). Ces dernières s'inscrivent dans la recherche d'une sortie de crise et de nouveaux compromis

institutionnalisés, porteurs d'un nouveau modèle de développement. Cette vision, qui noue la crise aux tentatives pour la dépasser, permet de relier des cas d'innovation observés à un niveau micro, à des mouvements de transformations plus larges (Bélanger, Grant & Lévesque, 1994 ; Lévesque, 2012). L'importance des crises dans la genèse des innovations est aussi, pour l'anecdote, ce qui justifie le nom de notre collectif de recherche, le CRISES, co-fondé avec Paul R. Bélanger en 1986, puis reconnu comme centre de recherche par l'UQAM en 1988.

- 17 Revenons maintenant à l'idée de génération d'innovations sociales car il convient de noter certaines nuances. En effet, le débordement de la contre-culture sur des modèles alternatifs d'entreprise dans les années 1970 n'a pas concerné que la France. Il existe toutefois des différences importantes entre les pays, dans la mesure où ces expérimentations ne se présentaient pas nécessairement partout comme des entreprises alternatives (Lévesque, 1989). Aux États-Unis par exemple, plusieurs expérimentations dans les années 1960 ont précédé les « entreprises sociales » des années 1990, notamment dans les domaines de l'éducation, des communications, de l'alimentation et de l'agriculture, sans oublier le développement économique communautaire. Il y a donc une certaine diversité nationale mais aussi régionale au sein d'une même génération d'innovations sociales.
- 18 Pour la génération qui émerge dans les années 1990, des variations nationales ont également été mises en lumière par plusieurs travaux comparatifs réalisés entre autres dans le cadre du Centre International de Recherches et d'Information sur l'Économie Publique, Sociale et Coopérative (CIRIEC International). À titre indicatif, relevons la recherche sur l'économie sociale et les entreprises d'insertion réalisée sous la direction de Jacques Defourmy, Louis Favreau et Jean-Louis Laville (1998) qui a porté sur une dizaine de pays européens et le Québec. Ces entreprises sociales innovantes ont montré qu'elles se positionnaient, selon le contexte, de façon très différente par rapport à la tension qu'elles perçoivent entre leur mission d'insertion d'une part et celle de produire des services collectifs d'autre part. Elles se distinguent entre elles également quant à la façon de faire cohabiter des programmes publics, qui les soutiennent désormais, avec l'impulsion collective des entrepreneurs sociaux qui les ont initiées.
- 19 **ECF&FD : Justement, de quand date l'association du concept d'innovation sociale au champ de l'économie sociale ?**
- 20 **BL :** Pour l'économie sociale, je dirais que c'est surtout au début des années 1990 que le terme d'innovation sociale s'impose comme une référence. Le contexte est bien celui de la crise du rapport de consommation providentialiste. Une grande partie des innovations apparaissent dans le cadre de la reconfiguration de l'État et des revendications des nouveaux mouvements sociaux (mouvements de femmes, jeunes, écologistes, autochtones au Canada, etc.). Ces revendications, ou plutôt les demandes sociales auxquelles elles ont donné forme, portent sur le cadre et les conditions de vie (Jetté *et al.*, 1999). C'est en se positionnant par rapport à ces nouvelles demandes sociales que l'économie sociale va devenir un acteur clé en matière d'innovation sociale. Elle va être à la source d'innovations sociales majeures, notamment d'innovations sociales dans les services.
- 21 Elles ont émergé autour de quatre filières principales : services aux personnes, employabilité et insertion, développement local et, plus tard, commerce équitable et environnement (Favreau & Lévesque, 1996). Dans les services aux personnes (aide à domicile, crèches, etc.) il s'agit surtout de nouveaux services qui viennent s'organiser dans l'économie sociale dans un contexte marqué par de nouvelles contraintes pesant sur

les finances publiques et ayant affaibli la capacité de l'État-providence à étendre l'offre en son propre sein. Il y a aussi la filière de l'employabilité et de l'insertion qui sera prise en charge par des nouvelles entreprises associatives intervenant d'ailleurs souvent dans les services aux personnes, mais pas exclusivement. Enfin, il y a la filière du développement local qui a donné lieu à de nouvelles formes de gouvernance territoriale et de financement des entreprises. À cela s'est ajoutée par la suite une filière du commerce équitable, puis des initiatives liées à l'environnement. Nous avons ainsi un portrait historique, sans doute trop bref, des filières d'innovation sociale développées surtout à partir du début des années 1990 dans le cadre de la reconfiguration de l'État. L'économie sociale est donc surtout marquée par cette troisième génération d'innovations sociales.

- 22 **ECF&FD : Cette troisième génération qui s'épanouit dans l'économie sociale est-elle façonnée par le même type de controverses que la génération qui la précède ?**
- 23 **BL :** Oui, sauf que l'enjeu est propre à cette génération et touche essentiellement, comme je le disais, à la reconfiguration de l'État. Précisément, dans les années 1990, on assiste à l'introduction de ce que l'on a appelé le *new public management* (NPM) ou en français, la nouvelle gestion publique, qui consiste principalement à se servir du modèle de l'entreprise [privée marchande] pour moderniser l'appareil des services publics (Lévesque, 2013). Les réformes initiées sous cette inspiration vont donner lieu à des innovations institutionnelles, posant le rapport à l'État : introduction d'une gouvernance concurrentielle visant la désagrégation de l'appareil d'État, création d'agences autonomes, distinction tranchée entre l'administration (au sens du *steering*) et la gestion (au sens du *rowing*), mécanisme d'appel d'offre pour la sous-traitance, etc. Elles vont également amener des innovations organisationnelles, affectant davantage les processus de production : services orientés vers le client, flexibilisation de l'organisation du travail, évaluation des résultats, etc. Ces innovations s'inscrivent pleinement dans l'idéologie néolibérale et ne peuvent être qualifiées de progressistes. Elles visent la transformation de l'appareil d'État et la remise en cause du providentialisme dans le sens d'une décentralisation très différente (portée par une confiance absolue dans la régulation marchande) de celle revendiquée par les nouveaux mouvements sociaux (démocratisation des services publics via leur réappropriation par les usagers et usagères).
- 24 Mais il faut dire que l'économie sociale a pu profiter indirectement du NPM. L'économie sociale a en effet pu mettre en avant des projets relativement autonomes misant sur une gouvernance participative et favorisant la création de valeur publique à travers une préoccupation non seulement pour les résultats mais surtout pour les processus y menant. Ce potentiel de l'économie sociale s'est concrétisé, notamment, à travers la création d'espaces de délibération et une organisation du travail ouverte à la participation conjointe des professionnels et des usagers, comme les parents dans le cas des services de garde de la petite enfance (Laville, 1994 ; Levesque, 2014 [2011]). En cela, elle ne s'est nullement cantonnée à la place résiduelle que la vision libérale lui conférait.
- 25 D'ailleurs, c'est à partir de cette génération d'innovations sociales que l'économie sociale, elle-même reconfigurée, est de plus en plus désignée comme « économie sociale et solidaire » (ESS), du moins au Québec où l'on peut parler globalement d'un processus d'hybridation. Comme d'autres l'ont montré, le potentiel de transformation institutionnelle de la sédimentation est moins élevé que celui de l'hybridation (Boyer, 2003 ; Thelen, 2003). Cette dernière suppose non seulement des interactions (voire l'inscription dans un écosystème approprié) mais aussi le partage d'un projet plus large (par exemple une préoccupation pour les générations à venir).

- 26 En France, le compromis que traduit le terme ESS est plus fragile. On ne peut pas vraiment parler d'hybridation. Par exemple, plusieurs militants de l'économie solidaire, comme l'explique bien Jean-Louis Laville, continuent à utiliser le terme d'économie solidaire pour la distinguer des composantes plus traditionnelles de l'économie sociale qui ont été moins actives en matière de démocratisation.
- 27 Et même au Québec en réalité, on peut observer des différences selon les secteurs. Certes, les innovations sociales ayant émergées dans les années 1990 sont parvenues à reconfigurer les services à domicile par exemple. Face à de nouvelles demandes sociales, de nouveaux services ont été créés. Dans le cas des services à domicile, l'économie sociale n'a pas réussi à s'imposer comme voie à suivre, notamment en raison de son incapacité à établir une alliance avec les diverses composantes de l'économie sociale et autres mouvements sociaux (Vaillancourt *et al.*, 2003). Bien que reconnues par l'État dans le domaine des services à domicile, les organisations relevant de l'économie sociale au Québec sont sans grande influence sur les organisations offrant ces services dans le privé marchand. Elles ne constituent pas une référence pour l'ensemble du secteur. En ce sens, on peut voir l'ajout des services relevant de l'économie sociale comme une tranche d'activités qui s'ajoute à ce qui existe, comme le suggère la métaphore de la sédimentation, mais sans hybridation. C'est tout l'inverse du cas des services de garde éducative pour la petite enfance [que j'expliquerai plus tard].
- 28 **ECF&FD : Certains auteurs ont tendance à associer systématiquement l'innovation sociale à l'économie sociale et à ses organisations. Que vous suggère une telle association ? Son caractère systématique se justifie-il, en particulier au-delà de la génération ayant émergée dans les années 1990 ?**
- 29 **BL :** Il est vrai que l'association entre innovation sociale et économie sociale est particulièrement forte pour la génération articulée autour de la reconfiguration de l'État. Je ne suis pas le seul à le dire. Mais ça dépend de la façon dont on définit l'innovation sociale. Au CRISES, les chercheurs ont d'abord défini l'innovation sociale d'un point de vue institutionnel et organisationnel, s'inspirant en cela d'Alain Touraine mais également, je l'ai déjà dit, de l'École de la régulation. L'innovation sociale intervient dans des domaines où le contenu technologique est relativement faible mais où les relations sociales sont importantes. On qualifie l'innovation de sociale dans la mesure où l'on trouve de nouveaux rapports sociaux, de nouvelles façons de se coordonner, de travailler ensemble, de se répartir le pouvoir, de se répartir des ressources (Lévesque, 2006 ; Bouchard & Lévesque, 2017). Dans ce sens-là, l'innovation sociale peut se retrouver dans tous les types d'entreprises, tous les types d'organisations.
- 30 Aujourd'hui, elle se retrouve aussi dans la sphère publique, il suffit de regarder des lois, par exemple le mariage de personnes de même sexe. Il s'agit d'une innovation institutionnelle. Dans la fonction publique aussi on peut trouver de nombreuses innovations. D'ailleurs, j'ai publié une synthèse sur cette question (Lévesque, 2013) dans le *International Handbook of Social Innovation* dirigé par Frank Moulaert. J'y montre que beaucoup d'innovations sociales se sont cristallisées dans l'administration publique. Généralement, ce sont des acteurs collectifs qui en sont à l'origine et qui portent des demandes qui vont dans le sens soit de la démocratisation, soit de l'amélioration des conditions de travail et des conditions de vie.
- 31 Mais il convient de noter qu'elles ne sont pas toutes progressistes. On peut penser alors aux innovations qui tentent d'imposer des façons de faire sans l'accord des principaux

concernés (notamment des travailleurs et usagers des services publics), de même que celles qui se limitent simplement à imiter l'entreprise privée marchande. C'est souvent le fait de ceux qu'on appelle les « intrapreneurs » dans la fonction publique. Ils agissent comme s'ils étaient dans le secteur privé marchand, sans se préoccuper de l'amélioration des rapports sociaux⁶.

32 **ECF&FD : Que reste-t-il de ces générations d'innovations aujourd'hui ?**

33 **BL :** Certaines innovations sociales n'ont pas duré. Pour les premières innovations apparues dans le domaine du travail, celles de la deuxième génération, il n'a pas été possible d'établir des compromis durables avec le patronat. Ce dernier a refusé le travail en équipe et la réorganisation du travail dans le sens d'une démocratisation. Avec les délocalisations d'entreprises vers les pays à bas salaires, les syndicats en Europe comme c'est aussi le cas au Québec ont perdu une partie de leur pouvoir de négociation et de leur influence. Pour ces raisons et d'autres encore, les innovations des années 1980, dont j'ai parlé plus haut, n'ont pas eu tout le succès escompté.

34 Quant à la génération liée à la reconfiguration de l'État, il y avait une dimension transversale à la plupart des innovations sociales qui était la démocratisation dans les services (l'*empowerment*). L'évaluation de leur survie est variable selon les pays mais également selon les filières.

35 Il faut ajouter quelque chose de paradoxal, qu'une innovation qui perdure dans le temps cesse en quelque sorte d'être une innovation puisqu'elle fait désormais partie de la réalité courante et institutionnelle. Mais il est aussi vrai que certaines innovations perdurent sans être pleinement intégrées au système, tandis que d'autres, au même moment, peuvent témoigner de l'émergence d'une nouvelle génération.

36 **ECF&FD : Concrètement, comment identifier une innovation sociale, et *a fortiori*, une nouvelle génération d'innovations ?**

37 **BL :** C'est certain que des innovations sociales ont émergé alors qu'on n'utilisait pas encore ce terme pour les qualifier. Dans la réalité, les innovations sociales ont toujours existé, mais un ensemble de facteurs ont amené à les rendre visibles et à les identifier comme telles, surtout à partir de la fin des années 1960⁷.

38 Il faut dire aussi que le terme d'innovation était connoté péjorativement dans certaines sociétés jusqu'à tout récemment. Là où l'on renvoie tout à l'État, et surtout là où l'on cherche à être guidé par la tradition, l'innovation est connotée péjorativement. D'ailleurs, comme Schumpeter l'a écrit dans ses ouvrages, l'entrepreneur est spontanément rejeté, il rencontre des résistances en raison de ses innovations.

39 Quelque chose a véritablement changé avec la contre-culture. Le nouveau est valorisé pour lui-même mais aussi parce qu'on y a vu un potentiel d'émancipation. Pourquoi ? Parce que l'on veut sortir de la société de consommation, ou se libérer du contrôle de l'administration publique qui définit de façon centralisée des programmes sociaux, par exemple. Si je prends le cas du Québec (mais cela existe ailleurs aussi), les mouvements sociaux ont d'abord revendiqué des nouveaux services et les ont demandés à l'État, et comme ces services n'existaient pas et que l'État ne répondait pas, ils se sont organisés, le plus souvent à partir de la création d'associations réunissant des professionnels et professionnelles, d'une part, et des usagers et usagères, d'autre part.

40 À nouveau, pourquoi est-ce ce terme-là qui s'impose ? Parfois le terme était employé par des sociologues qui travaillaient sur le terrain. Quand on est attentif aux acteurs sur le

terrain, on voit les innovations sociales. Elles ont été définies progressivement, dans un va-et-vient dans les échanges entre les acteurs et les chercheurs à propos des expérimentations. Certaines revues qui essayaient de refléter les expériences du terrain utilisaient le terme d'innovation sociale. Dans les années 1990, les acteurs qui vont se l'approprier davantage font partie du monde de l'économie sociale. Puis, ils vont l'utiliser aussi parce qu'ils redécouvrent l'importance de la fonction entrepreneuriale qui, par définition pour certains économistes, dont Schumpeter, est d'innover.

- 41 L'hypothèse formulée ce matin dans le forum qui se tenait ici à l'Université catholique de Louvain⁸, c'est qu'il y a une nouvelle génération d'innovations sociales qui se dessinerait à partir, non plus de la reconfiguration de l'État-providence, mais de plus en plus à partir d'une transition écologique et sociale. Cette hypothèse interpelle tous les acteurs sociaux et les invite, dès maintenant, à repenser non seulement les rapports entre l'économie et le social mais aussi le rapport social à la nature. Le mode de production, comme le mode de consommation ou les formes de gouvernance, doivent être repensés avec un souci d'équité entre les générations dans le temps et à l'échelle de la planète entre le Nord et le Sud. Sous cet angle, il ne suffit pas de s'en remettre à une économie sociale pour les innovations sociales : ces dernières deviennent indispensables à toutes les formes d'organisation et d'entreprises, y compris les administrations publiques et le fonctionnement de l'État. Le fait d'utiliser l'expression « transition écologique et sociale » permet de faire le lien entre les inégalités socio-économiques et la crise écologique. Elle permet aussi d'entrevoir la possibilité d'un nouveau modèle de développement qui pourrait être qualifié d'antropogénétique (Boyer, 2015), c'est à dire directement centré sur les activités qui améliorent la qualité de vie.
- 42 Par ailleurs, on a trop souvent tendance à voir l'innovation sociale comme étant le fait de créer une organisation, ce qui est apparemment correct, comme par exemple lorsqu'une entreprise est créée pour offrir un nouveau service à finalité sociale. Mais on fait une très grande simplification quand on identifie une organisation à but social à une innovation sociale comme telle. Ce qu'on a mis sur pied à ce moment-là (ou non car cela ne réussit pas toujours), c'est plutôt une *matrice d'innovation sociale*. On a mis ensemble des usagers, des producteurs, des personnes de diverses provenances pour qui le fait de s'associer et de travailler ensemble génère des idées nouvelles, ce qui ne va pas sans tension. L'entreprise d'insertion, par exemple, peut produire un service mais elle constitue surtout un *espace de délibération et d'interaction*, que j'appelle une matrice. Et cette dernière peut donner naissance à une pluralité d'innovations, non seulement organisationnelles mais aussi institutionnelles.
- 43 Autrement dit, et avec le recul historique, ce qui permet d'identifier l'émergence d'une nouvelle génération d'innovations sociales, c'est qu'elles sont portées par des acteurs nouveaux ou anciens mais qui se redéfinissent en s'inscrivant dans un projet de grande transformation qui devient à la fois plus complexe et plus exigeant.
- 44 Mais au sein d'une même génération, il faut opérer la distinction, déjà relativement bien connue, entre les innovations sociales radicales et incrémentales. On dit par exemple que le concept d'entreprise d'insertion est une innovation assez radicale dans la mesure où elle brise des silos entre la sécurité sociale, les politiques d'emploi et les politiques de formation. Il y a quelque chose qui est vraiment nouveau, qui va au-delà de ce que l'on connaissait jusque-là. D'autre part, il y a une multitude d'innovations à la marge qui sont des innovations d'amélioration, incrémentales. Concernant ces dernières, ce qui compte

pour parler d'une véritable transformation, c'est leur nombre et leur arrimage à des innovations plus radicales⁹.

- 45 **ECF&FD : Dans vos travaux récents, vous reprenez une autre distinction, celle entre des innovations sociales fortes et des innovations sociales faibles (Laville, 2014 ; Nyssens, 2015). Comment comprenez-vous cette distinction ?**
- 46 **BL :** Cette distinction entre faible et forte fait sens. On la retrouve également dans d'autres domaines, comme celui du développement durable par exemple (Cabeza-Gutés, 1996 ; Dedeurwaerdere, 2014). La conception forte fait non seulement référence à la dimension processuelle de l'innovation, mais aussi à des transformations institutionnelles. « Forte » signifie qu'elle change les choses, elle suggère une certaine pérennité de l'innovation.
- 47 Au CRISES, nous avons élaboré un cadre théorique pour appréhender l'innovation qui repose sur trois dimensions : celle des acteurs et des mouvements sociaux, celles des modalités de coordination telles que contenues dans les théories des organisations et des conventions et celle des compromis sociaux tels que proposés par la Théorie de la Régulation. Pour moi, l'innovation faible c'est quand il n'y a pas de compromis fondateur, c'est-à-dire aucun mécanisme institutionnel d'arbitrage, entre la finalité sociale et la finalité de viabilité économique. S'il n'y a pas de compromis fondateur qui assure la régulation, négocié au niveau de l'État, et entre les grands acteurs sociaux (patronat, syndicat, mouvements sociaux, etc.), ça veut dire que c'est laissé à la bonne volonté de quelques personnes. L'innovation demeure alors au niveau organisationnel, ce qui reste un niveau fragile en matière de pérennité.
- 48 Mais il y a plus que ça. Ce qui fait la force de l'innovation, c'est aussi le fait que l'entreprise associative ou coopérative, ou même l'entreprise sociale au sens plus large, ne soit pas isolée. Une entreprise isolée n'a pas grande force de transformation. Former un réseau et être inscrit dans un écosystème (Lévesque, 2016), sont des éléments déterminants qui assurent une certaine solidité, une certaine continuité dans les engagements. Il y a donc plusieurs façons de voir ce qui est fort et faible.
- 49 Une autre théorie, celle des réseaux sociaux de Mark Granovetter, sociologue américain, est aussi formulée dans les termes de « faible » et « fort ». Cependant, ce n'est pas une analogie que l'on puisse transposer ici sans nuance. Schématiquement, les liens forts sont des liens de parenté, alors que les liens faibles sont des liens avec des personnes que l'on connaît plus ou moins, que l'on rencontre le plus souvent en faisant des affaires. Granovetter (1983) a montré que les liens faibles sont en réalité des liens qui sont forts dans le sens où ils permettent d'avoir de l'information différenciée et inattendue. Il parle de « la force des liens faibles » pour trouver un emploi par exemple.
- 50 Similairement, on pourrait s'interroger sur la force des innovations sociales dites faibles. On pourrait dire alors que la conception faible de l'innovation peut être intéressante dans une situation où l'on est dans une période de relative stabilité, comme dans les longues périodes de croissance d'autrefois, où il n'y a pas de grand changement en vue. Mais quand on est, comme maintenant, face à une crise structurelle, des innovations faibles n'ont pas de grande incidence et demeurent fragiles parce qu'elles se limitent à l'organisation voire à l'expérimentation, négligeant trop souvent la dimension politique de la transition. C'est comme demander à un paquebot de changer rapidement de direction, cela prend quelques kilomètres pour changer de direction. Il faut donc être

bien outillé, compter sur des innovations radicales et fortes, bien ancrées, portées par des réseaux avec des mécanismes qui ont une certaine solidité.

51 **XI. ECF&FD : Avez-vous des exemples en tête d'innovations sociales fortes ?**

52 **BL :** À titre d'exemple, je peux mentionner deux cas d'entreprises collectives, nées dans les années 1990, que j'ai bien étudiées et qui constituent pour moi des innovations véritablement transformatrices (donc des innovations au sens fort). Elles se sont déployées avec le soutien d'acteurs sociaux organisés sur une période de plusieurs décennies. Il s'agit de la création du réseau des Centres de la petite enfance (CPE) à l'échelle du Québec (Lévesque, 2014 [2011]) et de la création de Fondation, un fonds syndical pleinement engagé dans la finance socialement responsable (Lévesque, 2017)¹⁰.

53 Ainsi, la mise en place d'un service universel de garde éducative pour la petite enfance s'est faite sur une trentaine d'années à partir de la mobilisation sans doute des parents et du personnel, mais aussi du mouvement syndical (à partir des Comités syndicaux de la condition des femmes), du mouvement féministe et des chercheurs dans le domaine de l'éducation, révélant que pour les enfants l'essentiel se joue avant l'âge de six ans (d'où un projet éducatif non scolaire). Ces services de garde éducative ont permis de relier des demandes de socialisation et d'intégration des enfants et les demandes d'émancipation de femmes¹¹. Le Québec est la seule région d'Amérique du Nord à s'être donné un tel service relativement universel et à un coût abordable (l'État québécois y consacre près de deux milliards de dollars par an). Les CPE font partie de l'économie sociale et solidaire comme en témoigne entre autres le fait que leur administration est assurée par les parents.

54 L'autre cas, celui de Fondation, a été l'objet de réflexion et de débat pendant dix ans avant de naître en 1995. Il s'agit d'une initiative syndicale, en l'occurrence de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui a mis sur pied un fonds de capital de risque pour créer des emplois et pour offrir aux travailleurs une épargne retraite à coût abordable. À ces objectifs génériques, Fondation (CSN) a ajouté des objectifs spécifiques, soit d'investir dans des entreprises, y compris à capital-actions, qui s'engagent dans une gestion participative et dans la promotion du développement durable. À l'heure actuelle, Fondation s'impose non seulement par son poids, soit des actifs de plus d'un milliard et demi de dollars dont la plus grande partie est investie dans environ 1 200 entreprises, mais aussi pour deux autres raisons. D'une part, l'organisation du travail de ce fonds, qui compte environ 150 employés, s'approche d'une autogestion faisant appel à des modules en interaction plutôt qu'à des départements isolés ; d'autre part, ce fonds a construit un écosystème de la finance sociale à partir d'un Carrefour financier solidaire, regroupant une dizaine d'organisations sans but lucratif offrant du financement et des services de soutien à l'investissement. Ainsi, Fondation réalise des investissements dans l'économie sociale à partir de fonds plus appropriés qu'il a créés à cette fin. Enfin, après vingt ans d'existence, Fondation est non seulement reconnu comme chef de file de la finance sociale au Québec par les gouvernements, mais il a noué de nombreux partenariats et a conclu des engagements externes avec une quarantaine d'organisations, y compris internationales. Il est devenu un acteur social, économique et financier, incontournable.

55 **ECF&FD : Les travaux du CRISES ont mis en évidence l'existence d'un modèle d'innovation sociale propre au Québec. Quelles sont ses spécificités ?**

56 **BL :** Lorsque l'on compare les différentes configurations d'économie sociale et d'innovation sociale à travers le monde, il y a un certain nombre de facteurs à considérer pour établir la spécificité d'un modèle.

- 57 Le premier élément, c'est que l'économie sociale varie avec la forme de l'État-providence¹². On a montré que dans les pays scandinaves, il y a moins d'entreprises sociales, notamment dans les services aux personnes. Cela s'expliquerait par le fait que l'État social est très présent via les services publics. Dans le cas où l'État social est moins développé, comme aux États-Unis, il y a beaucoup d'associations et de fondations qui sont souvent dans un rôle de suppléance. À la différence du modèle social-démocrate, où l'État occupe une place centrale dans la production des services aux personnes (ce qui ne veut pas dire que les associations et les coopératives y sont absentes), les régimes souvent qualifiés de « corporatistes », comme la France et les Pays-Bas, font plus largement appel aux associations d'économie sociale pour la livraison de services (Evers & Laville, 2004). La relation qui se noue entre l'État et les organisations de l'économie sociale peut suivre différents schémas, mais la délégation avec mise sous tutelle est des plus classiques, notamment dans les services aux personnes.
- 58 Au Québec, nous sommes en présence d'un État hybride à la fois libéral et social-démocrate, mais en contexte Nord-Américain (Bernier *et al.*, 2002). Ce qui produit l'hybridation dans ce cas-là, ce sont des mécanismes relevant de la coopération et du partenariat. C'est dire que les retombées débordent le domaine de l'économie sociale : l'hybridation offre aussi des ouvertures pour une démocratisation dans d'autres domaines. Il va de soi que les ouvertures ne sont pas les mêmes selon l'alternance des partis politiques au pouvoir.
- 59 Il faut aussi considérer la façon dont les pouvoirs publics appuient l'économie sociale et l'innovation sociale. Sur ce point comme sur d'autres, le Québec se distingue des autres provinces canadiennes¹³. Très souvent, les pouvoirs publics développent des politiques d'appui sectorielles. On l'a fait traditionnellement pour les coopératives agricoles parce que cela permettait de donner forme à une politique agricole, par exemple. On l'a fait pour les services aux personnes. À ce moment-là, l'État subventionne ou donne des contrats à des associations par exemple, qui vont faire ce que l'État réalisait jusque-là ou aurait pu réaliser dans la livraison des services. C'est une modalité que l'on retrouve dans tous les pays.
- 60 Mais d'autres types de politiques sont possibles, comme des politiques transversales plutôt que sectorielles. Au lieu de subventionner ou donner des contrats pour accomplir des activités dans des secteurs donnés, on met en place des politiques qui vont fournir à ce type d'entreprises et d'organisations des soutiens comparables à ceux que l'on offre aux entreprises privées marchandes. Ces politiques transversales interviennent dans quatre domaines principalement : (1) les services aux entreprises ; (2) la formation professionnelle ; (3) le financement (fonds d'investissement par exemple) ; (4) la recherche et le transfert impliquant les universités, entre autres. Ces politiques transversales vont, si elles sont très nombreuses, devenir structurantes pour les innovations sociales. Justement, à la différence du reste du Canada, le Québec a adopté beaucoup de politiques transversales qui ont favorisé le développement de l'innovation sociale au sein de l'économie sociale. Et au départ, ce sont surtout les regroupements intersectoriels relevant de l'économie sociale qui ont incité les gouvernements à s'engager dans cette direction. On parle désormais pour le Québec d'un « système d'innovation sociale » dont les quatre domaines d'action des politiques transversales constituent les piliers (Lévesque, 2011b). La gouvernance de ce système est assurée par des regroupements d'organisations tels que le Chantier de l'économie sociale¹⁴ et le Conseil de la coopération et de la mutualité¹⁵.

- 61 Donc, est-ce qu'il y a une particularité québécoise en matière d'économie sociale et d'innovation sociale ? Dans un premier temps, disons que le cas québécois concorde avec les grandes tendances identifiées pour l'économie sociale dans le Nord global. C'est-à-dire que cela dépend du développement plus au moins avancé de l'État-providence et de la présence ou non de politiques sectorielles et transversales. Mais je rajouterais qu'il y a des éléments plus spécifiques au Québec. Ce sont les rapports de l'économie sociale et des innovations sociales avec les autres groupes sociaux. Au Québec, contrairement à d'autres pays, un lien assez étroit existe entre le mouvement syndical et le mouvement de l'économie sociale. C'est aussi vrai pour le mouvement féministe et pour le mouvement écologiste. Le rapport aux mouvements sociaux est peut-être plus fort au Québec qu'ailleurs, au moins au Canada¹⁶.
- 62 Un lien assez étroit a aussi été tissé avec le secteur plus traditionnel de l'économie sociale, et plus largement encore, avec la classe des entrepreneurs francophones, à travers une forme de nationalisme économique. Pour le Québec en effet, c'était important que les propriétaires d'entreprises puissent accepter qu'on y travaille en français. Et comme ces derniers avaient –pour différentes raisons– moins accès au financement des banques, on a mis en place des coopératives d'épargne et de crédit par exemple et puis des sociétés d'État dont ils ont pu obtenir du financement. Cette dimension de nationalisme économique est toutefois moins forte aujourd'hui que dans les années 1960 à 1990.
- 63 Avec tous ces éléments-là, le Québec apparaît comme un lieu relativement favorable à l'innovation sociale, s'appuyant sur un mouvement coopératif dynamique. Ainsi dans les années 1990, l'économiste Jacques Defourny (1994) affirmait que le Québec représentait, à son sens, « l'Eldorado de la recherche coopérative ». Il y a d'autres endroits dans le monde où l'on retrouve des éléments favorables à la coopération, comme par exemple en Italie ou encore au Pays Basque. Dans le cas du Québec, nous avons pu montrer comment, dans les années 1990, l'innovation sociale dans l'économie sociale a réussi à gagner du terrain grâce à des années de travail collectif et intensif de la part des acteurs sociaux et des chercheurs, alors que le néolibéralisme tendait à s'imposer (Lévesque, 2011a). Mais ces conditions favorables ne sont jamais définitivement acquises.
- 64 **ECF&FD : Peut-on dire qu'une forme de sentier intervient dans la construction de ce système ?**
- 65 **BL :** Le concept de dépendance de sentier est surtout mis en avant au sein des approches évolutionnistes. En ce qui me concerne, je trouve très inspirantes ces approches, mais je ne m'y tiens pas formellement pour plusieurs raisons. Ces approches se focalisent sur l'innovation technologique et la dimension des acteurs sociaux et des mouvements sociaux est peu présente¹⁷. Les perspectives critiques de la dépendance de sentier, que je partage, remettent en cause cette focalisation sur l'innovation technologique et son présupposé d'irréversibilité : quand tout le monde a appris à écrire avec un certain clavier, on en maintient l'usage même si la disposition de ce dernier n'est pas la meilleure du point de vue ergonomique. Il est trop coûteux d'en changer. Dans le domaine technologique, il y a beaucoup de choses irréversibles, ou alors réversibles mais à un coût élevé. Dans le domaine social, l'irréversibilité s'observe en raison des apprentissages déjà réalisés, mais elle est moins forte en raison également de nouveaux apprentissages toujours possibles et relativement accessibles.

- 66 Par ailleurs, le modèle qui inspire les approches évolutionnistes n'est pas celui de la physique mécanique que l'on trouve dans les approches standards de l'économie (avec les notions d'équilibre, d'effet de levier, etc.), mais celui de la biologie avec les notions de sélection, d'hybridation, de dépendance, d'évolution, d'écosystème, ou même de régulation, etc. Celles-ci nous semblent plus intéressantes. Il faut toutefois rester prudent avec ces métaphores puisque le domaine social est encore plus complexe que la biologie, à commencer par la capacité réflexive et imaginaire de l'être humain qui lui permet de projeter des alternatives. C'est pourquoi nous proposons la notion de création de sentier (*path building*) (Fontan *et al.*, 2008) : nous affirmons la possibilité de créer de nouvelles façons de faire. Dans cette perspective, les sources d'inspiration pour l'analyse des innovations sont non seulement les approches évolutionnistes et institutionnalistes mais aussi celle des nouveaux mouvements sociaux.
- 67 Pour finir, l'idée de « systèmes d'innovation » relève d'une explication un peu rigide, même si je la trouve intéressante et je continue à l'utiliser. Mais aujourd'hui je préfère parler d'écosystème d'innovation, c'est moins structuraliste que de parler d'un système, qui fait penser à quelque chose de figé, presque mécanique, à nouveau.
- 68 **ECF&FD : Au niveau des disciplines, quelles sont celles qui s'emparent du concept ?**
- 69 **BL :** Concernant les disciplines, je dirais que toute discipline peut s'intéresser à l'innovation sociale. Maintenant, il y a des disciplines qui s'y sont intéressées beaucoup plus que d'autres au cours des dernières années. On retrouve des disciplines plus appliquées comme les sciences administratives et les sciences liées au travail social, mais également des disciplines plus fondamentales telles la sociologie et les sciences économiques, surtout les approches hétérodoxes. Il y a beaucoup de recherches, mais moins d'enseignements en innovation sociale.
- 70 **ECF&FD : Quels sont les principaux défis, aujourd'hui, de la recherche en innovation sociale ?**
- 71 **BL :** Les défis de la recherche, si on parle de transition écologique et sociale, c'est à la fois l'analyse des changements sociaux, culturels, dans les façons d'être et de travailler, mais aussi dans le rapport social à la nature. Concrètement, tout cela invite à relever à la fois le défi de la montée des inégalités, celui de la transition énergétique et du changement climatique...
- 72 Les premiers chercheurs du CRISES mettaient au départ l'accent sur l'innovation sociale, un peu en opposition à l'innovation technologique. Nous avons alors avancé comme hypothèse générale l'idée que les changements en cours étaient moins d'ordre technologique (sans le nier toutefois, comme le révélait bien l'introduction des ordinateurs dans nos milieux de travail) que de l'ordre des relations et des rapports sociaux. Nous avons cherché à comprendre comment la bureautique entraînait des changements qui n'étaient qu'en partie visibles. Ainsi, le contenu des tâches se transformait. Les professeurs ont commencé à réaliser des tâches que faisaient jusque-là les secrétaires. On écrit nos textes nous-mêmes en utilisant les claviers des ordinateurs. Au même moment, les tâches et le rôle de secrétaires se modifiaient également. Certaines d'entre elles devenaient des conseillères de l'utilisation des logiciels, etc. En somme, au milieu des années 1980, notre propre milieu de travail nous révélait que les innovations technologiques entraînaient ou permettaient des innovations sociales qui semblaient plus importantes que la seule économie de temps que promettait l'introduction de nouvelles technologies.

- 73 Maintenant que le concept d'innovation sociale est relativement reconnu parmi les pairs et par les bailleurs de fonds, le défi pour la recherche est de travailler de plus en plus avec celles et ceux qui sont engagés dans l'innovation technologique. Les deux types d'innovation sont souvent inséparables même si l'un était surtout l'affaire des sciences naturelles, du génie et de la médecine, alors que les autres relevaient principalement des sciences humaines et sociales. Si on parle de sécurité alimentaire, il faut bien connaître les problèmes d'alimentation mais aussi le système de distribution par exemple. Dans ce cas, le défi n'est plus celui de l'interdisciplinarité mais de la transdisciplinarité, puisqu'il faut aussi mobiliser les acteurs de terrain dans la perspective d'une co-production des connaissances.
- 74 L'UQAM, où j'ai travaillé, mettait l'accent sur l'interdisciplinarité dans le cadre de ses divers départements et modules. Les chercheurs de diverses disciplines ont appris à travailler ensemble, mais ils demeurent essentiellement dans le monde des sciences humaines et sociales. Aujourd'hui, le défi est de travailler également avec les sciences naturelles appliquées, des ingénieurs, des architectes, etc. Ce sont des défis parce que l'organisation de la recherche devient alors plus complexe et qu'il faut apprendre à construire les projets autrement. Avec l'aide du Gouvernement du Québec, les intermédiaires et les organismes de recherche dans les deux domaines de l'innovation (technologique et sociale) se sont regroupés depuis 2014 au sein de Québecinnove¹⁸. Par ailleurs, les chercheurs spécialisés dans l'innovation sociale travaillent déjà ensemble depuis 2005 au sein du Regroupement québécois en innovation sociale (RQIS¹⁹) qui a été créé à l'initiative de l'Université du Québec. Plus récemment, le RQIS a permis d'associer plus largement encore les chercheurs et les acteurs désireux de se donner une définition partagée de l'innovation sociale (même si cette dernière devait s'avérer plurielle) et d'en assurer la promotion.
- 75 En inscrivant la recherche dans la perspective de la transition écologique et sociale, les chercheurs doivent de plus en plus mener des recherches en co-direction avec des acteurs de terrain. Or les interventions de ces derniers ne sont pas nécessairement de l'ordre de la discipline. Pour que leur participation soit réelle et pour tenir compte de leurs points de vue, il faut à la fois être capable d'aller au-delà de la discipline et de mettre en place des moments, voire des dispositifs, qui favorisent la délibération. Comme dans la communauté de pratiques, qui est désormais une méthode connue, il y a des gens de toutes disciplines et de divers milieux ; à ce moment-là, il faut un modérateur qui permette de prendre en considération ce qui est dit, la qualité de l'argumentation et non plus seulement la valeur disciplinaire. Dans la mesure où c'est pertinent et éclairant, les chercheurs et les partenaires doivent en tenir compte. Dans cette perspective, les chercheurs tentent de dépasser les disciplines, sans les congédier pour autant. Il y a un espace qui permet à chacun de participer au débat et qui permet de tenir compte des arguments et des points de vue des acteurs, y compris de leurs aspirations. Dans cette perspective, la co-production des connaissances ainsi établie représente elle-même une matrice d'innovation sociale.
- 76 Pour conclure, il faut ajouter qu'il existe non seulement des générations d'innovations sociales, mais aussi des générations de chercheurs. Pour ma part, je fais partie d'une première génération, qui a cofondé le CRISES avec Paul R. Bélanger. La deuxième génération qui nous a succédé, a poursuivi la recherche sur les innovations dans leurs rapports aux territoires et aux entreprises collectives, élargissant ainsi les perspectives et les approches. Aujourd'hui, une partie de la seconde génération est sur le point de

prendre sa retraite, mais une troisième génération est déjà à l'œuvre avec les défis qu'offre la transition écologique et sociale, ce qui ouvre aussi de nouvelles perspectives.

BIBLIOGRAPHIE

Amable B., R. Barré & R. Boyer (1997), *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*, Paris, Economica.

Amable B. (2005), *Les cinq capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Paris, Le Seuil, coll. « Économie humaine ».

Appay B. (1997), « Précarisation sociale et restructurations productives » in *Précarisation sociale, travail et santé*, Appay B. & A. Thébaud-Mony., IRESO, p. 509-554.

Ayob N., S. Teasdale & K. Fagan (2016), « How Social Innovation “Came to Be”: Tracing the Evolution of a Contested Concept », *Journal of Social Policy*, vol. 45, n° 4, p. 635-653.

Bélanger P.R. & B. Lévesque (2014) [1991], « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique » in *L'innovation sociale. Les marches d'une construction théorique et pratique*, Lévesque, B., J.-M. Fontan & J.-L. Klein, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 13-44.

Bélanger P.R., M. Grant & B. Lévesque (dir.) (1994), *Modernisation des entreprises et relations de travail*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Bernier L., M. J. Bouchard & B. Lévesque (2002), « La prise en compte de l'intérêt général au Québec. Nouvelle articulation entre l'intérêt individuel, collectif et général », in *Économie plurielle et régulation socio-économique*, Enjolras B. & M.-L. Bergmann-Winberg, Liège, CIRIEC-International, p. 47-72.

Bernier L., T. Hafsi & C. Deschamps (2013), « Positionnement institutionnel et innovation dans le secteur public », *Télescope*, vol. 19, n° 2, p. 38-56.

Bouchard M. J. & B. Lévesque (2014) [2011], « Économie sociale et innovation. L'approche de la régulation, au cœur de la construction québécoise de l'économie sociale », in *L'innovation sociale. Les marches d'une construction théorique et pratique*, Lévesque B., J.-M. Fontan & J.-L. Klein, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 125-152.

Bouchard M. J. & B. Lévesque (2017), « Les innovations sociales et l'économie sociale et solidaire », in *Economie sociale et solidaire*, Defourny J. et M. Nyssens, Louvain-La-Neuve, De Boeck Supérieur, p. 397-432.

Boyer R. (dir.) (1986a), *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, La Découverte.

Boyer R. (1986b), *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, ALGAMA/La Découverte.

Boyer R. & M. Freyssenet (2000), *Les modèles productifs*, Paris, La Découverte.

Boyer R. & Y. Saillard (dir.) (2002), *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.

- Boyer R. (2003), « Les analyses historiques comparatives du changement institutionnel : quels enseignements pour la théorie de la régulation ? », *L'année de la régulation*, n° 7 (2003-2004), p. 167-203.
- Boyer R. (2015), « L'essor du secteur de la santé annonce-t-il un modèle de développement anthropogénétique ? », *Revue de la régulation*, vol. 17. URL : <http://regulation.revues.org/11159>
- Cabeza-Gutés M. (1996), « The Concept of Weak Sustainability », *Ecological Economics*, vol. 17, p. 147-156.
- Callorda Fossati E., F. Degavre, & M. Nyssens (2017). "How to deal with a contested concept on the field? Sampling social innovations through the Delphi method", *European Policy and Social Innovation Review*, vol. 2, n° 1, p. 45-58.
- Chombart de Lauwe P.-H. (1969), *Pour une sociologie des aspirations. Éléments pour des perspectives nouvelles en sciences humaines*, Paris, Denoël.
- Comeau Y., D. Turcotte, A. Beauduin, J.-P. Villeneuve, M. J. Bouchard, B. Lévesque, S. Rondot & M. Mendell (2002), *Les effets du financement étatique sur les organismes communautaires. Le cas du Fonds de lutte contre la pauvreté*, Québec, Éditions Harvey.
- Dedeurwaerdere T. (2014), *Sustainability Science for Strong Sustainability*, Cheltenham (UK), Edward Elgar.
- Defourny J. (1994), « Coopératives de travail : une recherche foisonnante et novatrice. Une interview de Jacques Defourny », *Revue des Études Coopératives, Mutualistes et Associatives (RECMA)*, Paris, n° 253-254, p. 23-35.
- Defourny J., L. Favreau & J.-L. Laville (dir.) (1998), *Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Dougier H. (1976), « Craquements », *Autrement*, numéro intitulé « Les innovations sociales : pour une révolution du quotidien », reproduit par Duverger T. URL : <https://ess.hypotheses.org/116>
- Desroche H. (1976), *Le Projet coopératif. Son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et ses déconvenues*, Paris, Économie et Humanisme, Les Éditions Ouvrières.
- Esping-Andersen G. (1990), *The Three Worlds Of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press.
- Evers A. & J.-L. Laville (Dir.) (2004), *The Third Sector in Europe. Globalization and Welfare*, Edward Elgar Publishing Limited.
- Favreau L. & B. Lévesque (1996), *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Fontan J.-M., J.-L. Klein & D.G. Tremblay (2008), « Social Innovation at the Territorial Level: From Path Dependency to Path Building », in *The Challenge of Social Innovation in Urban Revitalization*, Drewe P., Klein J.-L. & E. Hulsbergen, Amsterdam, Techne Press, p. 17-27.
- Gallie W.B. (1956), « Essentially Contested Concepts », *Proceedings of the Aristotelian Society*, vol. 56, p. 167-98.
- Granovetter M. (1983), "The Strength of Weak Ties: A Network Theory Revisited", *Sociological Theory*, n° 1, p. 201-233.
- Jette C., B. Lévesque, L. Mager & Y. Vaillancourt (1999), *Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être. Recension des écrits*, Montréal, CRISES/LAREPPS.

- Jetté C. (2008), *Les organisations communautaires et la transformation de l'État-providence. Trois décennies de co-construction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Joyal A. (1989), « Les entreprises alternatives dans le développement local », *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XII, n° 1 (Spring/Printemps 1989), p. 75-91.
- Laforest R. (2011), « L'étude du tiers secteur au Québec : comment saisir la spécificité québécoise ? », *Politique et Sociétés*, vol. 30, n° 1, p. 43-55.
- Laville J.-L. (1994), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Laville J.-L. (2014), « Innovation sociale, économie sociale et solidaire, entrepreneuriat social. Une mise en perspective historique », in *L'innovation sociale*, Klein J.L., Laville J.L. & F. Moulaert, Toulouse, ERES, coll. « Sociologie économique », p. 45-80.
- Lévesque B. (1989), « Présentation. L'autre économie. Une économie alternative », in *L'autre économie. Une économie alternative*, Lévesque B., A. Joyal & O. Chouinard, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Études d'économie politique ».
- Lévesque B., G.L. Bourque & E. Forgues (2001), *La nouvelle sociologie économique. Originalité et tendances nouvelles*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Lévesque B. (2006), « Le potentiel d'innovation sociale de l'économie sociale : quelques éléments de problématique », dans *Économie et Solidarités*, vol. 37, n° 1, p. 13-48. http://www.ciriec.uqam.ca/pdf/numeros_parus_articles/3701/ES-3701-02.pdf
- Lévesque B. (2011a), « La reconnaissance de l'économie sociale au Québec. Un long processus qui n'arrive à maturité qu'au tournant du siècle », in *L'économie sociale, vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Bouchard M. J. (dir.), Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Innovation sociale », p. 21-61.
- Lévesque B. (2011b), « Innovations sociales et pouvoirs publics : vers un système québécois d'innovation dédié à l'économie sociale et solidaire. Quelques éléments de problématique », *Cahiers du CRISES*, 25 p.
- Lévesque, B. (2012), « Crise et innovation sociale », *La Nouvelle Revue*, Mai-juin 2012, p. 1-11.
- Lévesque B. (2013), « Social Innovation in Governance and Public Management Systems: Toward a New Paradigm? » in *The International Handbook on Social Innovation Collective Action, Social Learning and Transdisciplinary Research*, Moulaert F., D. MacCallum, A. Mehmood A. & A. Hamdouch, Cheltenham (UK), Edward Elgar Publishing, p. 25-39.
- Lévesque B. & G. L. Bourque (2014) [2009], « Repenser le modèle québécois de développement », in *L'innovation sociale. Les marches d'une construction théorique et pratique*, Lévesque B., J.-M. Fontan, & J.-L. Klein, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 317-332.
- Lévesque B. & M. Petitclerc (2014) [2010], « L'économie sociale au Québec à travers les crises structurelles et les grandes transformations, 1850-2008 », in *L'innovation sociale. Les marches d'une construction théorique et pratique*, Lévesque B., J.-M. Fontan, & J.-L. Klein, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 191-214.
- Lévesque B. (2014) [2011], « L'institutionnalisation des services québécois de garde à la petite enfance à partir de l'économie sociale : un processus qui s'échelonne sur plusieurs décennies » in *L'innovation sociale. Les marches d'une construction théorique et pratique*, Lévesque B., J.-M. Fontan, & J.-L. Klein, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 267-302.

- Lévesque B., J.-M. Fontan, & J.-L. Klein (2014), *L'innovation sociale. Les marches d'une construction théorique et pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Lévesque B. (2016), « Économie sociale et solidaire et entrepreneur social : vers quels nouveaux écosystèmes ? », *Revue Interventions économiques*, vol. 54. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/2802>
- Lévesque B. (dir.) avec la collaboration de Rioux M. (2017), *Fondacton, un fonds pleinement engagé dans la finance socialement responsable*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Nyssens M. (2015), « Innovation Sociale et entreprise sociale : quels dialogues possibles ? Une perspective européenne » in *La transformation sociale par l'innovation sociale*, Camus A., C. Jetté C., J.-L. Klein, & M. Roy, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 335-48.
- Paquot T. (2007), « Récits de vie et conquête de soi : Henri Desroche et Paul-Henry Chombart de Lauwe », *Hermès, La Revue*, 2007/2 (n° 48), p. 155-161.
- Roszak T. (1969), *The Making of a Counter Culture: Reflections on the Technocratic Society and Its Youthful Opposition*, Anchor Books, New York.
- Riboud A. (1987), *Modernisation, mode d'emploi : rapport au premier ministre*, Paris, Union générale d'édition.
- Roos D., J.P. Womack & D.T. Jones (2007) [1990], *The Machine That Changed the World: The Story of Lean Production*, Free Press, New York.
- Schumpeter J.A. (1999) [1911], *Théorie de l'évolution économique: recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*, Paris, Dalloz.
- Thelen K. (2003), « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique », *L'année de la régulation*, n° 7, 2003-2004, p. 13-43.
- Touraine A. (1965), *Sociologie de l'action*, Paris, Le Seuil.
- Touraine A. (1973), *Production de la société*, Paris, Le Seuil.
- Vaillancourt Y., F. Aubry & C. Jetté C. (Dir.) (2003), *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

NOTES

1. Theodore Roszak, historien américain, popularise le terme de contre-culture en 1969, dans son ouvrage *The making of a counter culture*. C'est ainsi qu'il désigne la contestation, par la jeunesse des années 1960, des formes culturelles associées à la bourgeoisie dominante.
2. L'auteur distingue le besoin, qui se définit par le nécessaire, de l'aspiration qui renvoie au souhaitable et au possible.
3. Henry Dougier, le directeur de cette revue (fondée en 1975), présentait ce dossier dans les termes suivants : « Jouer, à l'intérieur du système social sur une multitude de craquements dans les aspirations, les désirs, la perception des besoins, les projets individuels... Voilà une approche du changement social qui semble mieux correspondre à la sensibilité d'aujourd'hui » (1976).
4. Concept contesté au sens où l'entend Walter B. Gallie (1956). Le cadre épistémologique posé par Gallie est repris par Noorseha Ayob *et al.* (2016) pour saisir, au moyen d'une analyse bibliométrique, l'évolution du concept d'innovation sociale. Il est également mobilisé par Ela Callorda Fossati *et al.* (2017) pour traiter des enjeux méthodologiques liés à la sélection de cas d'étude d'innovations sociales.
5. Voir entre autres, la revue *Sociologie du Travail*.

6. Comme le terme le dit, « l'intrapreneur » est celui qui adopte des comportements d'entrepreneur et d'innovateur au sein d'une entreprise ou d'une organisation existante. Le terme n'est cependant pas toujours « négatif » en soi, y compris dans son usage au sein de la fonction publique (Bernier *et al.*, 2013).
7. Il faut ajouter que certains sociologues, qui s'intéressaient à l'action sociale et aux nouveaux mouvements sociaux, ont fait référence aux innovations sociales. C'est le cas d'Alain Touraine (1965 ; 1973) qui emploie, dans les années 1960, le terme d'innovation culturelle puis celui d'innovation sociale en relation avec les organisations et les institutions.
8. Un forum de co-création pour la transition écologique et sociale était organisé à Louvain-la-Neuve les 28 et 29 avril 2016 par la plateforme LPTransition (Recherche Partenariale de Louvain sur la Transition écologique et sociale) : http://lptransition.uclouvain.be/news-events/2016.04.26-Forum_Programme_rooms_ateliers.pdf
9. Si on reprend le cas des entreprises d'insertion, on constate que l'idée s'est déployée dans de nombreux secteurs. Si elles apparaissent à l'origine principalement dans les services aux personnes, le concept a continué à être adapté, donnant lieu ces dernières années à des entreprises d'insertion par l'informatique par exemple.
10. Notre recherche sur Fondation a débuté en 2012 et s'est poursuivie jusqu'en 2016.
11. Pour ces dernières, il s'agissait notamment de porter dans l'espace public la critique de leur assignation au *care* et de trouver des solutions concrètes qui, entre autres, leur permettraient de revenir sur le marché de l'emploi.
12. En ce qui concerne les formes de l'État-providence, la plupart des analyses de l'économie sociale qui tiennent compte du type d'État social s'inspirent de la typologie de Gøsta Esping-Andersen (1990). Pour la diversité des systèmes d'innovation tenant compte davantage du développement économique, voir la typologie des capitalismes de Bruno Amable (2005) et celle des systèmes d'innovation d'Amable, Boyer et Barré (1997).
13. Sur le modèle québécois sous l'angle de l'État-providence et en liaison avec les organismes communautaires, voir Christian Jetté (2008). Pour l'évolution du modèle québécois, voir Benoît Lévesque et Gilles L. Bourque (2014 [2009]).
14. <http://chantier.qc.ca>
15. <https://www.cqcm.coop>
16. Voir l'analyse intéressante de Rachel Laforest (2011) qui explique d'un point de vue politique la différence du Québec en ce qui a trait au développement des associations.
17. Dans une présentation des principaux courants qui ont inspirés la nouvelle sociologie économique, nous distinguons l'institutionnalisme et l'évolutionnisme. Sous cet angle, l'École de la régulation s'inscrit dans l'institutionnalisme plutôt que dans l'évolutionnisme (Lévesque *et al.*, 2001).
18. Québecinnove est financé par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'innovation. Les membres sont des organismes actifs dans le domaine de la recherche et de l'innovation : <https://www.quebecinnove.com>
19. Pour plus d'informations, voir le site du RQIS : <http://www.rqis.org/>

INDEX

Mots-clés : générations d'innovations sociales, controverses, théories de l'innovation et du changement, économie sociale et solidaire, transition, CRISES

AUTEURS

ELA CALLORDA FOSSATI

CIRTES & IRES, (Université catholique de Louvain) ; ela.callorda@uclouvain.be

FLORENCE DEGAVRE

CIRTES (Université catholique de Louvain) ; florence.degavre@uclouvain.be

BENOÎT LÉVESQUE

CRISES (Université du Québec de Montréal) ; levesque.benoit@uqam.ca